

Trophée des écoles d'Arts Martiaux Vietnamiens

DATE	Dimanche 14 Janvier 2018
SALLE	Complexe sportif Marcel Cerdan
ADRESSE	129 avenue de la Maladrerie 78 300 POISSY
BILLETERIE	Gratuit
ENGAGEMENT	Gratuit
CATEGORIES	Compétition par équipe - toutes catégories

DATE LIMITE INSCRIPTION 8 JANVIER 2018

Les dates, lieux, horaires sont donnés sous réserve de modification, les informations définitives sont disponibles sur www.ffkarate.fr

Dimanche 14 Janvier 2018

Contrôle des équipes :	12h30
Début de la compétition :	13h30
Remise des médailles prévisionnelle :	Fin d'après-midi

Rappel du règlement de la compétition

Cette compétition est une compétition de démonstration technique libre d'Arts Martiaux Vietnamiens, par équipe uniquement.

Équipes

Un compétiteur ne peut faire partie que d'une équipe.

Une équipe est constituée de 5 à 9 compétiteurs licenciés d'un même club.

Surface et durée de la démonstration

L'aire de démonstration est une surface de tapis de 8 m X 14 m. La durée de la démonstration est comprise entre 5 et 12 minutes, installation éventuelle comprise. Le non-respect du temps de démonstration entraîne la disqualification de l'équipe.

Critères de notation

- Originalité de la démonstration,
- Variété et difficulté technique
- Maîtrise technique,
- Spectacularité.

Jury

Le jury est composé de 5 juges dont au moins 2 sont juges techniques officiels d'Arts Martiaux Vietnamiens.

Le jury est positionné à une table à une distance de 2 à 3 mètres de l'aire de compétition.

Classement

Le classement des équipes est établi par la note attribuée, annoncée et affichée par le jury à l'issue de chaque démonstration.

La note obtenue par chaque équipe est la somme des notes de chaque juge. Les juges attribuent une note de 0 à 10

Compléments d'information

Le recours à une bande-son destinée à accompagner la prestation est autorisée, mais demeure facultative.

Il n'existe pas de contrainte d'âge (minimum / maximum) des démonstrateurs.

Les équipes mixtes sont admises.

Toute la prestation ou une partie de la prestation peut être réalisée avec des armes sécurisées dont le jury se réserve le droit d'examiner lors du contrôle des équipes la dangerosité et / ou la pertinence dans le cadre d'une démonstration d'Arts Martiaux.

Les armes à feu même factices sont interdites. Les armes préconisées sont celles utilisées pour les passages de grade dans des matières non tranchantes et / ou plastiques : épée et double épée, bâton long et court, sabre, règle, hallebarde, couteau, lance, nunchaku, fléau long, éventail, cimenterre